

Communiqué de presse

Évry, le 1^{er} février 2010

Faire du droit à la mobilité un vecteur d'insertion et d'accès à l'emploi

Le coût du permis de conduire et le taux d'échec important à l'examen sont souvent des obstacles qui mettent les personnes en situation d'insertion face à un paradoxe : vecteur fort d'insertion professionnelle, le permis de conduire est nécessaire pour accéder à l'emploi ; or l'absence d'emploi leur interdit précisément un financement de l'apprentissage de la conduite, et les conditions de formation au permis sont peu adaptées aux contraintes et difficultés de ce public.

À travers son Plan départemental d'insertion, de lutte contre les exclusions et de l'emploi, le Conseil général de l'Essonne a notamment fait de l'aide à la mobilité des publics en insertion l'un de ses axes prioritaires afin de leur permettre un retour à l'emploi durable.

Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets "10 000 permis pour réussir" lancé par le Haut Commissariat à la Jeunesse, le Conseil général de l'Essonne a été retenu pour développer un dispositif d'aide à la mobilité à l'attention de 250 jeunes en insertion, dont 125 jeunes accompagnés par les missions locales du Département et 125 allocataires du RSA.

En partenariat avec Solidarité et Jalons pour le Travail (SJT) et Mobilité Solidaire, ce projet permettra de :

- développer le dispositif d'aide au permis de conduire mis en place par le Conseil général de l'Essonne depuis 2008 en passant de 150 formations au permis de conduire à 250 en 2010,
- proposer une méthodologie adaptée grâce à l'organisation de sessions collectives de formation dont les taux de réussite (50%) sont bien supérieurs aux formations individuelles dont le niveau de succès avoisine seulement les 10%,
- attribuer une aide financière de 1 000 € à 125 bénéficiaires ayant obtenu leur permis de conduire et en reprise d'activité professionnelle afin de participer aux frais liés au véhicule (location, acquisition, assurance),
- proposer aux bénéficiaires ayant obtenu leur permis de solliciter le dispositif départemental de micro-crédit personnel pour achever leur plan de financement individuel.

Contact : Mélanie DUCLOS
Téléphone : 01 60 91 91 20
Portable : 06 83 98 26 65
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mduclos@cg91.fr

